



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 39699

Texte de la question

M Michel Debre demande a M le ministre des affaires sociales et de l'emploi s'il n'estime pas inadmissible la position recente prise par le Parlement europeen et selon laquelle la France devrait payer les allocations familiales aux familles des travailleurs, fussent-elles domiciliees a l'etranger ; d'une maniere generale, s'il estime normal que la Communauté europeenne interfere dans la politique familiale française.

Données clés

Auteur : [M. Debré Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39699

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1803